

# ADHÉSION CORPORATIVE – ANNÉE 2015



Catégorie	Frais	Privilèges et responsabilités												
<p><b>Option 1</b> (avec droit de vote)</p>	<table border="1"> <tr> <td>Droit d'entrée</td> <td>11 500</td> </tr> <tr> <td>Cotisation annuelle</td> <td>5 600</td> </tr> <tr> <td>Plan mill river</td> <td>150</td> </tr> <tr> <td>Cotisation d'immobilisation (août)</td> <td>270</td> </tr> <tr> <td>Cotisation d'immobilisation</td> <td>300</td> </tr> <tr> <td>Frais de transfert</td> <td>2 500</td> </tr> </table> <p>L'adhésion corporative option 1 offre la possibilité de transférer les privilèges de jeu à un autre employé avec paiement d'un frais de transfert. Après toute période de trois ans consécutifs sans transfert, la corporation bénéficie d'un transfert gratuit.</p>	Droit d'entrée	11 500	Cotisation annuelle	5 600	Plan mill river	150	Cotisation d'immobilisation (août)	270	Cotisation d'immobilisation	300	Frais de transfert	2 500	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La personne désignée a les mêmes privilèges qu'un membre à part entière.</li> <li>• Les frais ainsi que le minimum à dépenser à la salle à manger sont les mêmes qu'un membre de 36 ans et plus.</li> <li>• Le droit de vote attribué à la corporation est exercé par le membre désigné par la corporation.</li> <li>• La corporation est sujette à toute cotisation d'immobilisation complète votée par l'assemblée générale.</li> <li>• La corporation possède un titre de propriété du Club.</li> <li>• Le membre désigné par la corporation peut demander l'adhésion de sa   son conjoint(e) ou de ses enfants au même titre qu'un membre à part entière.</li> </ul>
Droit d'entrée	11 500													
Cotisation annuelle	5 600													
Plan mill river	150													
Cotisation d'immobilisation (août)	270													
Cotisation d'immobilisation	300													
Frais de transfert	2 500													
<p><b>Option 2</b> (sans droit de vote)</p>	<table border="1"> <tr> <td>Droit d'entrée</td> <td>11 500</td> </tr> <tr> <td>Cotisation annuelle</td> <td>9 590</td> </tr> <tr> <td>Cotisation d'immobilisation (août)</td> <td>270</td> </tr> <tr> <td>Consommation minimum par personne désignée (bar et salle à manger)</td> <td>1 000</td> </tr> <tr> <td>Frais d'invités minimums pour la corporation</td> <td>1 500</td> </tr> </table> <p>Le club garantit l'adhésion de la corporation pour un minimum de 5 ans.</p>	Droit d'entrée	11 500	Cotisation annuelle	9 590	Cotisation d'immobilisation (août)	270	Consommation minimum par personne désignée (bar et salle à manger)	1 000	Frais d'invités minimums pour la corporation	1 500	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abonnement annuel avec privilèges de jeu pour deux employés désignés avant le début de la saison.</li> <li>• La corporation désigne un membre principal et un membre secondaire. Ils ont les mêmes privilèges qu'un membre à part entière sauf que le membre secondaire ne peut pas jouer le matin du samedi, dimanche et jour férié.</li> <li>• Aucun privilège d'adhésion pour la conjointe ou les enfants.</li> </ul>		
Droit d'entrée	11 500													
Cotisation annuelle	9 590													
Cotisation d'immobilisation (août)	270													
Consommation minimum par personne désignée (bar et salle à manger)	1 000													
Frais d'invités minimums pour la corporation	1 500													
<p><b>Option 3</b> (sans droit de vote)</p>	<table border="1"> <tr> <td>Droit d'entrée</td> <td>11 500</td> </tr> <tr> <td>Frais - rondes de golf et voiturettes</td> <td>9 085</td> </tr> <tr> <td>Cotisation d'immobilisation (août)</td> <td>270</td> </tr> <tr> <td>Consommation minimum pour la corporation (bar et salle à manger)</td> <td>2 000</td> </tr> </table> <p>Le club garantit l'adhésion de la corporation pour un minimum de 5 ans.</p>	Droit d'entrée	11 500	Frais - rondes de golf et voiturettes	9 085	Cotisation d'immobilisation (août)	270	Consommation minimum pour la corporation (bar et salle à manger)	2 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abonnement annuel avec privilèges de jeu pour deux, trois ou quatre employés désignés avant le début de la saison.</li> <li>• Les privilèges de jeu représentent 40 rondes de golf pour les deux, trois ou quatre membres, 40 rondes pour des invité(e)s et 20 voiturettes électriques. Lorsque tous les droits de jeu et voiturettes ont été utilisés, d'autres peuvent être achetés au prix courant.</li> <li>• Les membres secondaires désignés ne peuvent pas jouer au golf le matin les samedis, dimanches et jours fériés.</li> <li>• Aucun privilège d'adhésion pour la conjointe ou les enfants.</li> </ul>				
Droit d'entrée	11 500													
Frais - rondes de golf et voiturettes	9 085													
Cotisation d'immobilisation (août)	270													
Consommation minimum pour la corporation (bar et salle à manger)	2 000													

Le membre corporatif bénéficie de tous les services du Club dont les facilités de pratique, les vestiaires et l'entreposage des bâtons de golf.

**CLUB DE GOLF PINEGROVE INC.**

200, avenue des Pins | Saint-Jean-sur-Richelieu, QC J2W 2J6 | 450.658.1791 | www.golfpinegrove.ca